

NOUVELLE LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES !

LE NOUVEAU-BRUNSWICK SE DOTE D'UNE NOUVELLE LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES — C'est le 4 juin 2002 que le Premier ministre Bernard Lord a déposé devant l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick le projet de loi 64. Ce projet de loi a par la suite été modifié et a reçu la sanction royale le 7 juin 2002. Cette nouvelle loi vient remplacer celle qui avait été adoptée par le gouvernement de Louis Robichaud en 1969. Quoiqu'incomplète à certains égards (ex. langue de travail), la nouvelle loi semble, à première vue, répondre à plusieurs des situations problématiques qui ont fait l'objet de plaintes et d'énormément de travail de la part de l'Association. L'AJEFNB se réjouit donc de cette initiative du gouvernement du Nouveau-Brunswick et félicite l'ensemble des députés qui ont voté pour cette nouvelle loi si longtemps attendue. La loi entrera en vigueur le 5 août 2002, sauf pour l'article 43 (commissaire aux langues officielles) qui devra attendre jusqu'en avril 2003.

JURISTE DE L'ANNÉE

C'est dans le cadre de son assemblée générale annuelle, le 1^{er} juin dernier, que l'AJEFNB a présenté le prix du *Juriste de l'année* à **Serge Rousselle**, reconnaissant ainsi sa contribution **exceptionnelle** à l'avancement des droits linguistiques au Nouveau-Brunswick. Pendant la dernière année, il a, entre autres, développé les arguments juridiques et rédigé le mémoire de la SAANB dans l'affaire *Charlebois*. Notons

également que c'est sous son règne à la présidence de l'AJEFNB qu'on a vu naître au Nouveau-Brunswick le projet de *Code des droits linguistiques* et qu'a été dénoncée la décision de la GRC d'abaisser les exigences linguistiques des profils de ses membres. Ses interventions dans les médias nous permettent régulièrement d'approfondir nos connaissances et nos réflexions sur les droits linguistiques. Bravo !

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

L'assemblée générale annuelle 2002 de l'Association a eu lieu à Saint-Jacques le 1^{er} juin dernier. Le président, **Charles Gervais**, a présenté son rapport d'activités pour l'année écoulée. Deux événements majeurs ont marqué l'année 2001-2002 : la décision de la Cour d'appel du Nouveau-Brunswick dans l'affaire de *Mario Charlebois c. la Ville de Moncton*, rendue en décembre 2001, et le Colloque sur les droits linguistiques, tenu en février 2002. Le président termine son mandat et en a profité pour remercier son adjointe administrative et tous les membres du Conseil d'administration pour leur collaboration et leur soutien exceptionnels. En tant que trésorier de la **Fédération des associations de juristes d'expression française de common law**, Charles Gervais a donné un bref aperçu des dossiers sur lesquels se penche la Fédération. Notons également que **Michel Doucet** a agi comme conférencier invité aux assises. Son allocution portait sur l'évolution des droits linguistiques au Nouveau-Brunswick. Sa présentation fut très

appréciée de tous les membres présents. Les assises ont été suivies d'un superbe banquet qui avait comme conférencier invité l'honorable **juge Guy A. Richard**, qui a présenté les propositions pour la mise en place d'une nouvelle carte électorale, telles qu'avancées par la Commission de délimitation des circonscriptions électorales fédérales pour le N.-B. L'AJEFNB en profite pour remercier toutes les personnes qui ont contribué à la réussite de cette journée !

CONSEIL D'ADMINISTRATION 2002-2003

Le Conseil d'administration de l'AJEFNB s'est fait un nouveau visage ! **Louise Aucoin** en assume maintenant la présidence, tandis qu' **Andrew Bell** demeure au poste de secrétaire, **Lynne Castonguay** agit comme trésorière et **Charles Gervais** est maintenant président sortant.

Représentant les diverses régions de la province : **Andrew Bell** (*Kent-Miramichi*), **Daniel Richard** (*Fundy*), **Larry Landry** (*Restigouche*), **Erik Denis** (*Fredericton*), **Harold Michaud** (*Westmorland*), **Michèle Morin** (*Madawaska*), **Luc Desjardins** (*Chaleur*), **Serge Robichaud** (*Péninsule acadienne*) et **Mathieu Ouellette** (*Victoria-Carleton*). **Carley Parish** représente la *communauté étudiante* de la Faculté de droit de l'Université de Moncton.

Les comités permanents sont présidés par **René Arseneault** (*assises annuelles*) et par **Lynne Castonguay** (*secrétariat*).

RESPONSABLES DE DOSSIERS

Les membres du Conseil d'administration de l'AJEFNB se partagent les dossiers, ainsi que les projets, comme suit :

- **Assurance sans égard à la faute** : Michèle Morin
- **Égalité linguistique** : Luc Desjardins
- **Éducation** : Louise Aucoin
- **GRC** : Serge Robichaud
- **Immobilier** : Andrew Bell
- **Publication des arrêts** : Charles Gervais
- **Recrutement** : Harold Michaud
- **Rôle de la SAANB et du Forum de concertation** : Louise Aucoin

- **Santé - Coalition SOS Dumont** : Charles Gervais et Louise Aucoin
- **Services Nouveau-Brunswick** : Larry Landry
- **Formulaire de procédure** : Comité des services juridiques
- **Legs caritatifs** : Luc Desjardins
- **Rapport sur les tribunaux administratifs** : Daniel Richard

La prochaine réunion du Conseil d'administration aura lieu le **21 septembre** prochain, à Petit-Rocher. Si vous désirez qu'un sujet en particulier soit traité lors de cette réunion, n'hésitez pas à communiquer avec l'Association en composant le 506-853-4151 ou directement avec la présidente au 506-863-2130. Vos commentaires et vos suggestions sont les bienvenus !

SERVICES JURIDIQUES

Formulaire de procédure (portant sur le droit de la famille) — Ce projet avance très bien. Nous en sommes à l'étape de la révision linguistique. L'Association compte publier ces formulaires sous format électronique, sur CD-ROM.

Projet sur les legs testamentaires — L'AJEFNB a demandé des fonds auprès de Patrimoine canadien pour développer une trousse sur les legs caritatifs. L'Association veut produire une trousse d'information pour inciter d'éventuels testateurs à faire des dons à des organismes acadiens afin que ces organismes puissent, un jour peut-être, atteindre l'autosuffisance.

PROGRAMME CANADIEN PRO BONO

Encore cette année, les étudiants de la Faculté de droit de l'Université de Moncton ont la possibilité de faire du travail bénévole de nature juridique dans la communauté. Vous vous rappelerez que ce programme permet de jumeler les étudiants intéressés à des organismes à but non lucratif, des organismes voués à la promotion de l'intérêt public, des organismes gouvernementaux, des tribunaux, des cliniques juridiques et des fournisseurs de services communautaires, juridiques et de santé. Le programme vise à encourager les étudiants à être actifs et à s'engager au sein de la communauté et ce, tout au long de leur carrière juridique. Les membres

du Barreau qui ont quelques heures par mois à donner pour la supervision du travail des étudiants bénévoles sont priés de communiquer avec **Sébastien Martineau** au 506-858-4874 ou par courrier électronique au probono@umoncton.ca. Soyez généreux de votre temps !

PROFIL D'UN MEMBRE

Louise Aucoin — Native de Chéticamp, en Nouvelle-Écosse, Louise Aucoin a commencé ses études universitaires à l'Université St.F.X, où elle a obtenu un baccalauréat en nutrition. Elle a par la suite obtenu la maîtrise à l'Université de Montréal en ce domaine. Elle est ensuite passée aux études en droit, obtenant le baccalauréat à la Faculté de droit de l'Université de Moncton en 1992 et la maîtrise (droit de l'environnement) de l'Université de la Colombie-Britannique en 1994. Elle a fait son stage chez Robichaud Godin Williamson Thériault Johnstone de Bathurst, pour ensuite se lancer en enseignement, en 1996, à la Faculté de droit de l'Université de Moncton.

Elle a publié *Testaments et successions*, de la série *Common law en poche* (2001) et le guide juridique *Femmes de la Nouvelle-Écosse : Connaissez-vous vos droits ?* (1997).

Si on devait énumérer ses services à la collectivité universitaire, nous n'en finirions plus ! Mentionnons, toutefois, que Louise a représenté la Faculté de droit au sein de l'Association du Barreau canadien, section Nouveau-Brunswick, a été membre du jury du *Prix PAJLO* et a également été membre du Conseil d'administration de l'ABPPUM (*Association des bibliothécaires et des professeurs et professeures de l'Université de Moncton*). Son engagement communautaire est également exemplaire. Elle est vice-présidente du Forum pour une école secondaire communautaire francophone à Moncton et présidente fondatrice et membre de l'Union des femmes pour l'équité salariale, pour n'en nommer que quelques-uns.

En plus de toutes ces activités, Louise trouve le temps et l'énergie pour pratiquer le yoga, faire du conditionnement physique et jardiner !

Louise Aucoin est mariée à Simon Larade et ils ont un fils, Michel, qui fréquente l'école Mathieu-Martin, à Dieppe.

Le Bref est publié par l'Association des juristes d'expression française du Nouveau-Brunswick.

Présidente Louise Aucoin

Adresse AJEFNB
Pavillon Adrien-J.-Cormier
Université de Moncton
Moncton NB E1A 3E9

Téléphone (506) 853-4151

Télécopieur (506) 853-4152

Courriel ajefnb@umoncton.ca

Site Web www.ajefnb.nb.ca

L'AJEFNB est fière de pouvoir compter sur l'appui de ses quelque 250 membres.
